

Image not found or type unknown



Vente d un bien a la famille proche

Par **kriss_old**, le **09/06/2007** à **15:18**

je suis marie depuis 15 ans et avec mon epouse nous avons decide de vendre notre maison a notre fils de 20 ans pour 100 000 euros . notre fille de 22 ans n est pas interessee par la maison . est ce que son frere ou nous meme devonsnous acquiter d une somme pour equilibrer cette transaction''?

Par **Jurigaby**, le **09/06/2007** à **15:52**

Bonjour.rnrnA priori, j'aurai tendance à dire non.rnrnA partir du moment ou il ne s'agit pas d'une donation déguisée et que tout est fait ndans les règles de l'art, vous n'avez pas à réequilibrer quoi que ce soit.